

Séance  
ordinaire du 3  
avril 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À  
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Philippe Marin, directeur du service des travaux publics y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

23.04.157

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.04.158

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et 20 mars 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ✶ Comptes réguliers : 314 598.78 \$
  - ✶ Comptes préautorisés : 1 115 548.78\$

**FINANCES**

5. Autorisation de versement des dons.
6. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024.
7. Confirmation du financement — Programme d'aide aux projets pour le développement des collections et de l'achalandage.
8. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection des infrastructures de la route Tardif et du rang des Bouleaux.
9. Dépôt du projet de règlement d'emprunt 2023-1496 décrétant un emprunt de 624 000\$ et une dépense de 624 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la route tardif et du rang des Bouleaux.

10. Autorisation de la demande de changements ME-05 dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.
11. Ratification de la demande de changement X-01 dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.
12. Autorisation d'un paiement de 729 704 \$ payable en deux (2) versements pour les services offerts par la Sûreté du Québec.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

13. Autorisation de formation au superviseur voirie.
14. Octroi de poste de chef d'équipe aréna.
15. Octroi de poste de préposé aréna.
16. Autorisation de formation à l'inspectrice en urbanisme.
17. Autorisation de participation au congrès de l'Association québécoise des Arénas et des Installations récréatives et sportives.
18. Autorisation de participation au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec.

#### **LOISIRS**

19. Autorisation de tarification OBNL à la MRC de La Mitis pour les activités interculturelles.
20. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au CLAC.
21. Autorisation de gratuité pour l'utilisation de l'Amphithéâtre Desjardins pour la « journée des familles ».
22. Autorisation de tarification MRC pour l'organisme ACVA-TCC Bas-Saint-Laurent.
23. Autorisation de pont payant au profit de soccer Mont-Joli.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

*Item retiré*

- ~~24. Autorisation de signature d'une entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski en matière d'entraide incendie.~~
25. Autorisation d'achat d'un système d'air respirable.
26. Autorisation d'achat de cylindres pour appareils respiratoires.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

27. Autorisation de travaux de nuit au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
28. Autorisation d'octroi de mandat de construction pour la réfection de la route Tardif et du rang des Bouleaux.
29. Autorisation d'octroi de mandat pour une étude géotechnique des rues Ménard et Villeneuve.
30. Autorisation de contrat pour le marquage longitudinal de chaussée 2023.
31. Autorisation de contrat pour le marquage ponctuel de chaussée 2023.
32. Autorisation de contrat pour les enrobés bitumineux installés et posés à chaud 2023.

#### **URBANISME**

33. Avis de motion d'un règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.
34. Dépôt d'un projet de règlement 2023-1495 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.
35. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

36. Adoption du premier projet de règlement 2023-1497 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
37. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1330, boulevard Jacques-Cartier
38. Affaires nouvelles.
39. Période de questions.
40. Clôture et levée de l'assemblée.

**23.04.159 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 6 ET 20 MARS 2023 À 20 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6 et du 20 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 6 mars 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 20 mars 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

**23.04.160 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli d'une somme de 314 598.78 \$ ;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés d'une somme de 1 115 548.62\$.

**FINANCES**

**23.04.161 AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant:

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Club Richelieu	Activité vins et fromages	8 cartes à 60\$
Maison des familles	Programme « <i>À la découverte</i> » Pour les enfants 3 à 5 ans	accès gratuit aux différentes Installations du service des loisirs pour une valeur de 225\$
Le CLAC	La crue des mots	45\$
Le Club Lions	La grande bouffe	5 billets à 75\$

**23.04.162 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications gère un programme de soutien financier pour le développement des collections des bibliothèques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli souhaite présenter une demande afin d'améliorer la collection disponible à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

23.04.163

**CONFIRMATION DU FINANCEMENT — PROGRAMME D'AIDE AUX PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET DE L'ACHALANDAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli dépose annuellement une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux projets pour le développement des collections et de l'achalandage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention est versée sur une période de 3 ans;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme au Ministère de la Culture et des Communications qu'elle autofinancera le projet pour l'exercice 2023-2024.

23.04.164

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE TARDIF ET DU RANG DES BOULEAUX**

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement aux fins de financement.

23.04.165

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-1496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 624 000\$ ET UNE DÉPENSE DE 624 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE TARDIF ET DU RANG DES BOULEAUX**

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement d'emprunt 2023-1496 décrétant un emprunt de 624 000 \$ et une dépense de 624 000 \$ aux fins du financement des travaux de réfection des infrastructures de la route Tardif et du rang des Bouleaux.

Le projet de règlement d'emprunt no 2023-1496 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 624 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la route Tardif et du Rang des Bouleaux. Le coût total des travaux est estimé à 623 880.29 \$ selon l'estimé préparé par Monsieur Steve Corneau, directeur des finances et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 10 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre puisqu'il répond aux conditions exigées.

23.04.166

**AUTORISATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENTS ME-05 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de changement suivante :

- ME-05 plomberie 364.24\$ taxes incluses

23.04.167

**RATIFICATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT X-01 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la demande de changement suivante :

- X-01 Entrée extérieure et joint scellant 3 667.72\$ taxes incluses

23.04.168

**AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE 729 704 \$ PAYABLE EN DEUX (2) VERSEMENTS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec assure le service de police sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'**une facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2023 a été présentée par le Ministère de la Sécurité publique au montant de 729 704\$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette somme est payable en deux (2) versements soit 372 443 \$ au plus tard le 30 juin et 372 442 \$ au plus tard le 31 octobre 2023;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec selon les échéanciers ci-haut mentionnés.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

23.04.169

**AUTORISATION DE FORMATION AU SUPERVISEUR VOIRIE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Claude Fortin, superviseur voirie à suivre une formation intitulé « La loi concernant les propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds et ses règlements » donnée par la firme Transport Expert Conseil et qui aura lieu le 19 avril prochain, et ce, au coût de 175\$ plus les taxes.

23.04.170

**OCTROI DE POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE ARÉNA**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gervais Ross a pris sa retraite comme employé de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de chef d'équipe aréna est à pourvoir;

**CONSIDÉRANT QU'**un affichage interne a été fait comme stipulé dans la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** deux candidats ont déposé leur candidature;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Guy Bourgoïn est le candidat ayant le plus d'ancienneté;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du poste de chef d'équipe aréna à monsieur Guy Bourgoïn, et ce, en date du 27 mars 2023.

Compte tenu du fait que monsieur Bourgoïn avait déjà assuré la fonction par intérim, l'employeur considère que sa période d'essai est réussie comme il est prévu à l'article 21.03 de la convention collective.

23.04.171

**OCTROI DE POSTE DE PRÉPOSÉ ARÉNA**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gervais Ross a pris sa retraite comme employé de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Guy Bourgoïn est nommé chef d'équipe;

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de préposé aréna est à pourvoir;

**CONSIDÉRANT QU'**un affichage interne a été fait comme stipulé dans la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** deux candidats ont déposé leur candidature;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Rémi Sénéchal est le candidat ayant le plus d'ancienneté;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du poste de préposé aréna à monsieur Rémi Sénéchal, et ce, en date du 27 mars 2023.

Compte tenu du fait que monsieur Sénéchal occupe cette fonction comme employé temporaire depuis deux ans, l'employeur considère que sa période d'essai est réussie comme il est prévu à l'article 21.03 de la convention collective.

23.04.172

#### **AUTORISATION DE FORMATION À L'INSPECTRICE EN URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Marie-Berline Deschênes, inspectrice en urbanisme à suivre les formations suivantes données par l'Ordre des urbanistes du Québec :

- *Garantie de construction résidentielle & loi agricole suite aux modifications récentes* – formation gratuite – 14 mars et 6 avril;
- *Déontologie* au coût de 182,65\$ les 21-22 mars de 8h30 à 12h;
- *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au coût de 273.97\$ plus les taxes, les 29-30-31 mars de 8h30 à 12h;
- *Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes* 101, au coût de 182.65\$ plus les taxes, les 4 et 5 mai;
- *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, au coût de 273.97\$ plus les taxes, les 10-11-12 mai.

23.04.173

#### **AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs, à participer au Congrès annuel de l'AQAIRS qui se tiendra du 16 au 19 mai 2023 à Montebello. Les frais d'inscription sont de 460 \$ plus les taxes. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont prévus au budget du service.

23.04.174

#### **AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Robert Roger, directeur du service incendie, à participer au Congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui se tiendra du 19 au 23 mai 2023 à Rivière-du-Loup. Les frais d'inscription sont de 833.57 \$ taxes incluses. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont prévus au budget du service.

#### **LOISIRS**

23.04.175

#### **AUTORISATION DE TARIFICATION OBNL À LA MRC DE LA MITIS POUR LES ACTIVITÉS INTERCULTURELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de la MRC de la Mitis pour l'obtention de la tarification OBNL pour ses activités interculturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis s'est donné comme objectif de promouvoir le développement du sentiment d'appartenance au territoire mitissien chez les personnes immigrantes et les personnes nouvellement installées dans La Mitis dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités 2023-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** des actions sont à mettre en place en vue d'atteindre cet objectif et l'organisation d'activités interculturelles dans la communauté s'inscrit ici, afin de favoriser les échanges et briser l'isolement;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement reçu ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais reliés à l'organisation de ces activités;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise que la MRC ait droit au tarif OBNL pour la location de salles pour les activités interculturelles, et ce, pour une période de 3 ans.

**23.04.176                   AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CLAC**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 10 000\$ au Carrefour de la littérature, des Arts et de la culture (CLAC) pour l'exercice financier 2023. Cet appui est conforme aux dispositions du protocole d'entente intervenu entre le CLAC et la Ville de Mont-Joli.

**23.04.177                   AUTORISATION DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS POUR LA « JOURNÉE DES FAMILLES »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des familles de La Mitis en collaboration avec la Maison des naissances et COSMOSS Mitis présentera la « Journée des Familles » le dimanche 28 mai prochain à l'amphithéâtre Desjardins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'initiative de la Maison des familles de La Mitis s'inscrit dans les objectifs de la Politique familiale de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Roch Nadeau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt à titre gratuit de l'Amphithéâtre Desjardins à la Maison des familles de La Mitis dans le cadre de la présentation de la « Journée des familles ».

**23.04.178                   AUTORISATION DE TARIFICATION MRC POUR L'ORGANISME ACVA-TCC BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de L'Association des personnes Accidentées Cérébro-Vasculaires, Aphasiques ou Traumatisées Cranio-Cérébrales du Bas-Saint-Laurent (ACVA-TCC du BSL) pour l'obtention de du taux de la MRC pour la location de salles;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de ces locations, l'organisme rencontre ses membres provenant de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un service accessible pour les citoyens membres;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la location de salle à l'ACVA-TCC au tarif de la MRC.

**23.04.179                   AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE SOCCER MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser Soccer Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 20 mai 2023 de 8 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Lindsay/Dr. Lepage et Villeneuve/Poirier.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**23.04.180                   AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI EN MATIÈRE D'ENTRAIDE INCENDIE**

*Item retiré.*

**23.04.181                   AUTORISATION D'ACHAT D'UN SYSTÈME D'AIR RESPIRABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce a conclu une entente avec le service de sécurité incendie, Région Mont-Joli pour l'achat d'un système d'air respirable;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à ce regroupement, celui-ci bénéficie d'une subvention à hauteur de 80 % du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Volet 4;

**CONSIDÉRANT LE** rapport préparé par monsieur Jean Robidoux, chargé de projet, qui recommande de procéder à l'acquisition du système d'air respirable de la compagnie Protection incendie CFS;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault , appuyé par le conseiller Denis Dubé, et résolu à l'unanimité de procéder à l'acquisition d'un système d'air respirable, tel que décrit dans la soumission de la compagnie Protection incendie CFS, datée du 8 mars 2023, portant le numéro LJ20230308, pour la somme de 94 182 \$ taxes incluses.

23.04.182

#### **AUTORISATION D'ACHAT DE CYLINDRES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce a conclu une entente avec le service de sécurité incendie, Région Mont-Joli pour l'achat de cylindres pour appareils respiratoires;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à ce regroupement, celui-ci bénéficie d'une subvention à hauteur de 80 % du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Volet 4;

**CONSIDÉRANT LE** rapport préparé par monsieur Jean Robidoux, chargé de projet, recommandant de procéder à l'acquisition de 20 cylindres pour appareils respiratoires de la compagnie Protection incendie CFS;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté, appuyé par le conseiller Gilles Lavoie, et résolu à l'unanimité de procéder à l'acquisition de 20 cylindres pour appareils respiratoires, tel que décrit dans la soumission de la compagnie Protection incendie CFS, datée du 21 décembre 2022, portant le numéro LJ20221221, pour la somme de 35 642.25 \$ taxes incluses.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

23.04.183

#### **AUTORISATION DE TRAVAUX DE NUIT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le ministère des Transports et de la Mobilité durable à exécuter des travaux de réfection de chaussées et d'asphaltage de soirée et de nuit, soit de 18h à 6h du matin. Un détour temporaire sera nécessaire durant cette période et les automobilistes pourront emprunter la route de l'aéroport pour une durée de 10 jours et la rue industrielle ainsi que l'avenue Perreault Ouest pour une période de 2 jours. Ces travaux se feront à l'été 2023.

23.03.184

#### **AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE TARDIF ET DU RANG DES BOULEAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la réfection de la route Tardif et du Rang des Bouleaux;

**CONSIDÉRANT QUE** huit (8) firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

• Les Pavages Laurentiens	648 164.66\$
• Eurovia Québec Construction inc.	552 145.48\$
• Les entreprises L.Michaud et fils Itée	763 608.51\$
• Excavation de l'Est inc.	649 065.09\$
• Construction R.J. Bérubé Inc.	562 786.31\$
• Gestion AJ Inc.	720 211.06\$
• Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée	628 686.85\$
• A&D Landry inc.	667 070.29\$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'ingénierie Tetra Tech;



**CONSIDÉRANT QU'**une promesse d'aide financière signée par monsieur François Bonnardel, ministre des transports et de la mobilité durable a été émise le 12 novembre 2021 confirmant que la Ville est admissible à une aide financière maximale de 401 687\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit faire un règlement d'emprunt sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 552 145.48\$ taxes incluses pour la réfection de la route Tardif et du rang des Bouleaux, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

23.04.185

#### **AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DES RUES MÉNARD ET VILLENEUVE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique des rues Ménard et Villeneuve;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

- Laboratoires LER inc. 33 524.07\$ taxes incluses
- Englobe Corp. 48 450.47\$ taxes incluses
- Groupe GÉOS 79 792.65\$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service des travaux publics monsieur Philippe Marin;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du mandat pour une étude géotechnique des rues Ménard et Villeneuve à Laboratoires LER Inc. au montant de 33 524.07\$ taxes incluses.

23.04.186

#### **AUTORISATION DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage longitudinal de chaussée;

**CONSIDÉRANT QUE** deux firmes ont soumissionné à savoir :

- Permaligne 15 806.19\$ taxes incluses
- Multilignes de l'Est 13 799.19\$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blaise et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat du marquage longitudinal de chaussée à la firme Multilignes de l'Est au montant de 13 799.19\$ taxes incluses.

23.04.187

#### **AUTORISATION DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage ponctuel de chaussée;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule firme a soumissionné à savoir :

- Bo Traçage inc. 33 419.09\$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat du marquage ponctuel de chaussée à la firme Bo Traçage au montant de 33 419.09\$ taxes incluses.

**23.04.188            AUTORISATION DE CONTRAT POUR LES ENROBÉS BITUMINEUX  
INSTALLÉS ET POSÉS À CHAUD**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la fourniture des enrobés bitumineux installés et posés à chaud;

**CONSIDÉRANT QUE** trois firmes ont soumissionné à savoir :

Pavage Rimouski :	606 437.97\$ taxes incluses
Les Pavages Laurentiens:	448 264.53\$ taxes incluses
Eurovia :	409 759.40\$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de la fourniture des enrobés bitumineux installés et posés à chaud pour un montant maximal de 409 759.40\$ taxes incluses.

**URBANISME**

**23.04.189            AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME  
TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION À VIDANGE  
TOTALE**

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.

**23.04.190            DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1495 ÉTABLISSANT UN  
PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION À  
VIDANGE TOTALE**

Le conseiller Alain Thibault présente le projet de règlement 2023-1495 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.

Le projet de règlement porte sur l'établissement d'un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale permettant ainsi à certains propriétaires de résidences isolées d'implanter une fosse à rétention de vidange totale. Ce règlement établit les méthodes d'inspection, la fréquence, les obligations des propriétaires et les infractions reliées au non-respect du règlement.

**23.04.191            AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 2009-1210**

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

**23.04.192            ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1497 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2023-1497 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

**23.04.193            AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-  
1216 SUR LES PIIA – 1330, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé une demande pour le remplacement d'une enseigne autonome pour le nouveau commerce Clinique vétérinaire St-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne conserve le même emplacement que l'enseigne du commerce précédent d'une dimension de 1,36 mètre de hauteur par une largeur de 1,10 mètre;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1330, boulevard Jacques-Cartier.

**23.04.194                    AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaires nouvelles*

**23.04.195                    PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Gaétan Morissette pose des questions sur les sujets suivants : modification de l'hôtel de Ville, Paiement de la SQ, prêt de ressources à d'autres municipalités, étude géotechnique, marquage, zonage et autres sujets.

Monsieur Martin Soucy, en réponse aux questions de monsieur Morissette mentionne que les travaux de rénovation révèlent souvent des situations non vues ou prévues par les professionnels. Qu'il fait partie du comité sur la sécurité publique qui s'assure qu'il y a assez d'effectif policier sur le territoire et que le service de police est plus sollicité, malgré un constat de sous-effectif, il y a du temps supplémentaire qui se fait pour pallier. La Ville ne prête pas d'employés mais a des ententes intermunicipales pour le partage de ressource ce qui permet aux deux municipalités d'avoir les services d'une ressource qui autrement elles n'auraient pas les moyens d'avoir un poste à temps plein. Les études géotechnique sont des études de sol et donnent beaucoup d'indications de préparation pour un entretien d'infrastructures. Le marquage de rues débutera en juin, la modification de zonage est pour le projet de Han Logement, actuellement le zonage ne permet pas de construire une habitation de plus de 4 logements dans la rue Pierre-Normand.

**23.04.196                    CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h 55 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière